

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Rénovation énergétique.

La loi genevoise sur l'énergie impose aux propriétaires de ramener la consommation de chaleur de leurs bâtiments sous des seuils qui se resserrent jusqu'en 2031. IDMElectric accompagne les propriétaires et leurs mandataires sur l'ensemble du **lot électrique**, de l'audit de l'existant à l'exécution.



CADRE

LEn · REn (Genève)

PÉRIMÈTRE

Immeubles d'habitation, PPE
et bâtiments tertiaires

REMIS AU CLIENT

Audit de l'existant, étude et
chiffrage

NOS PRESTATIONS

Le lot électrique d'une rénovation.

Selon l'état du bâtiment et le programme de travaux, le lot électrique comprend généralement :

- ✓ Optimisation énergétique, programme éco21 des SIG
- ✓ Exutoires de fumée et désenfumage des cages d'escalier
- ✓ Refonte des colonnes montantes et des tableaux
- ✓ Éclairage des communs : LED et détection de présence
- ✓ Installation photovoltaïque en toiture
- ✓ Alimentation des pompes à chaleur et bornes de recharge

125Audit énergétique et
optimisation au-delà de
ce seuil**222**Seuil de travaux jusqu'au
31.12.2026**180**Seuil de travaux dès le
01.01.2027**153**Seuil de travaux dès le
01.01.2031

Indice de dépense de chaleur (IDC) en kWh/m².an, moyenne sur trois ans. Les travaux visent à ramener l'IDC sous 125 kWh/m².an. LEn art. 6 al. 8 et 15C, REn art. 14 et 14A.

MÉTHODE

De l'audit à la remise.

1

Audit de l'existant

Relevé des colonnes, des tableaux et de l'introduction, état de conformité et réserves de puissance.

2

Étude

Définition du lot électrique en coordination avec l'ingénieur thermicien, l'architecte ou l'auditeur énergétique.

3

Chiffrage

Offre détaillée par poste, avec les subventions et programmes applicables.

4

Exécution

Travaux par étapes, en immeuble habité, avec information des locataires.

5

Remise

Contrôle final, rapport de sécurité et annonces au gestionnaire de réseau.

CADRE LÉGAL

Obligation solaire

Une rénovation de toiture ou une rénovation énergétique implique l'installation de panneaux solaires. LEn art. 6, REn art. 12N.

DISTRIBUTION

Colonnes montantes

Pompes à chaleur, bornes et photovoltaïque modifient les besoins en puissance. La refonte des colonnes est intégrée au programme lorsque l'existant ne suffit plus.

CONTACT

Un bâtiment à rénover.

idmelectric.

TÉLÉPHONE

022 827 37 37

E-MAIL

info@idmelectric.ch

HEURES DE BUREAU

Lundi au vendredi
7h30 - 12h00 / 13h00 - 17h30

ADRESSE

Ch. de la Marbrerie 3bis
1227 Carouge

SITE

idmelectric.ch